

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION CA19 26 0106

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, un projet de résolution (CA19 26 0106) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier, situé au 4820, 4^e Avenue, autorisant :

L'objet de la présente résolution vise à permettre la modification d'une condition exigée par la résolution CA17 26 0360 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8).

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 27 mars 2019 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

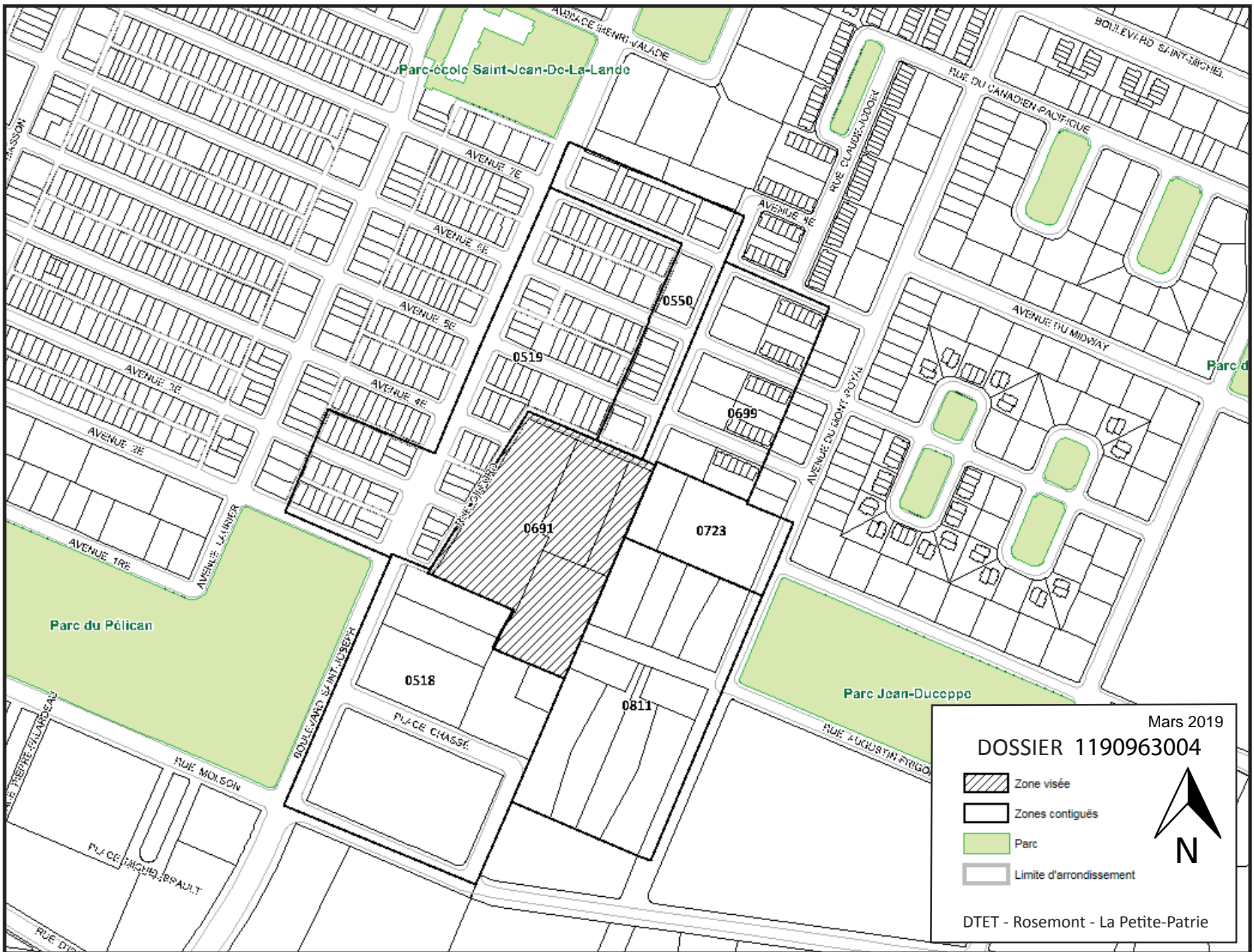
Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution vise la zone 0691, ci-après illustrée en annexe.

Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 mars 2019.

Arnaud St-Laurent
Secrétaire d'arrondissement



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 11 mars 2019

Résolution: CA19 26 0106

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, un projet de résolution autorisant la modification d'une condition liée à la demande de permis de construction, exigée en vertu de la résolution CA17 26 0360, pour la construction d'un bâtiment situé sur le terrain portant les numéros de lot 3 361 976, 3 361 992, 3 362 017, 3 362 018 du cadastre du Québec et le numéro civique 4820, 4e Avenue

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, malgré la résolution CA17 26 0360, la modification de l'article 4 de la résolution CA17 26 0360 en remplaçant les mots « emplacement 4 » par les mots « emplacement 6 »;
2. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues à la résolution CA17 26 0360 et à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)* s'appliqueront.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Ce projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1190963004

François William CROTEAU

Maire de l'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 mars 2019